

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE VALANT PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 AVRIL 2025**

Présents :

Maire : BESNIER Didier, président de séance

Adjoints au Maire : CANESTRARI Véronique - LEVARDON Michel - SAPLANA Javier – GROUILLER Elodie
SOUCHE Antony

Conseillers délégués : SAVINAS Gaëlle - COULLOMB Fabien

Conseillers municipaux : AYMARD Jean-Pierre - BLANGERO-GUEIBE Nathalie - BOUR Lydie- BOYER Marc
LABELLE Séverine - MEILHAC Laurent - MEYNIER Laurent - PONCON Lydie - SAVELLI Eric

Procurations :

CHAMBOVET Cyrielle à CANESTRARI Véronique
COLLOCA Cindy à BESNIER Didier

M. Antony SOUCHE est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du 5 mars 2025
2. Approbation du compte financier unique du budget principal
3. Approbation du compte financier unique du budget assainissement
4. Affectation du résultat du budget principal
5. Affectation du résultat du budget assainissement
6. Vote du budget principal
7. Vote du budget assainissement
8. Taux des taxes locales
9. Subvention au CCAS pour l'exercice 2024
10. Subventions aux associations
11. Enfouissement des réseaux chemin du Valadas tranche 2
12. Fonds de concours tourisme
13. Renouvellement de la convention Entente ALSH
14. Questions diverses

M. le Maire ouvre la séance à 19h00.

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour à savoir : modification de l'acquisition des terrains du quartier du Puy à la suite d'une erreur sur la délibération du 5 mars ainsi qu'un point pour autoriser l'association HARPE à utiliser et publier des archives communales dans le cadre de la publication d'un livre d'histoire sur Rochegude.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 5 mars 2025

Comme à chaque point à l'ordre du jour, M. le Maire demande s'il y a des questions. En l'absence de remarque, M. le Maire met le compte rendu au vote.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

2) Approbation du compte financier unique du budget principal

M. le Maire quitte la salle du Conseil municipal. La présidence est assurée par Mme Véronique Canestrari, 1^{ère} adjointe. Mme Elodie GROUILLER, 4^{ème} adjointe, présente le compte financier unique du budget principal qui fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat section de fonctionnement excédent de : 569 826.71 €
Résultat antérieur reporté : 696 821.84 €
Résultat de clôture 2024 : 1 266 648.55 €

- Résultat section d'investissement déficit de 393 253.35 €
Résultat antérieur reporté : -54 555.23 €
Résultat de clôture 2024 : 338 698.12 €

- Résultat net global 1 605 346.67€

Il est donc proposé au Conseil Municipal

- D'approuver le compte financier unique du budget principal comme exposé ci-dessus.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

3) Approbation du compte financier unique du budget assainissement

La présidence est toujours assurée par Mme Véronique Canestrari, 1^{ère} adjointe. Mme Elodie GROUILLER, 4^{ème} adjointe, présente le compte financier unique du budget assainissement qui fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat section de fonctionnement déficit de : - 59 512.43 €
Résultat antérieur reporté : 115 839.53 €
Résultat de clôture 2024 : 56 327.10 €

- Résultat section d'investissement excédent de : 8 649.62 €
Résultat antérieur reporté : 83 002.34 €
Résultat de clôture 2024 : 91 651.96 €

- Résultat net global : 147 979.06 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal

- D'approuver le compte financier unique du budget assainissement comme exposé ci-dessus.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

4) Affectation du résultat du budget principal

M. le Maire revient en salle du Conseil Municipal.

Mme Elodie GROUILLER, 4^{ème} adjointe, propose l'affectation du résultat suivante :

1) Affectation du résultat de la section d'exploitation :

Résultat d'exploitation antérieur reporté 2023	+696 821.84 €
Résultat de la section d'exploitation 2024	+569 826.71 €
Résultat à affecter	1 266 648.55 €

2) Détermination du besoin de financement de la section Investissement :

Résultat d'investissement antérieur reporté 2023	-54 555.23 €
Résultat d'investissement 2024	393 253.35 €
Solde d'exécution d'investissement au 31/12/2024	338 698.12 €
Compte 001 Budget Primitif 2025	

Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2024	421 966.00 €
Restes à réaliser en recettes au 31/12/2024	102 570.00 €

3) Affectation du résultat au Budget Primitif 2025 :

Compte 1068 Invest « excédent de fonctionnement capitalisé »	500 000.00 €
Compte 002 Fonct « Report à nouveau excédentaire »	+766 648.55 €

M. le Maire indique que l'on reste prudent car pour l'instant on affecte que 500 000€ à l'investissement et s'il y a besoin d'aller plus loin, on passera par une décision modificative. En effet, une fois que la somme est basculée sur la section d'investissement on ne peut pas revenir en arrière.

M. le Maire rappelle que la capacité de désendettement de la commune aujourd'hui est à 2,4 ans. Le seuil de vigilance est à 10 ans et le seuil d'alerte est à 12ans.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'affectation du résultat du budget principal présentée ci-dessus

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

5) Affectation du résultat du budget assainissement

Mme Elodie GROUILLER, 4^{ème} adjointe, propose l'affectation du résultat suivante :

1) Affectation du résultat de la section d'exploitation :

Résultat d'exploitation antérieur reporté 2023	+ 115 839.53 €
Résultat de la section d'exploitation 2024	- 59 512.43 €
Résultat à affecter	+ 56 327.10 €

2) Détermination du besoin de financement de la section Investissement :

Résultat d'investissement antérieur reporté 2023	+ 83 002.34 €
Résultat d'investissement 2024	+ 8 649.49 €
Solde d'exécution d'investissement au 31/12/2024	+ 91 651.83 €
Compte 001 Budget Primitif 2025	

3) Affectation du résultat au Budget Primitif 2025 :

Compte 002 Fonctionnement « Report à nouveau excédentaire »	+ 56 327.10 €
---	---------------

M. le Maire précise que pour le moment rien n'est inscrit en investissement pour l'assainissement car on pourra déterminer un plan pluriannuel d'investissements (PPI) quand on aura eu le retour du schéma d'assainissement. L'objectif principal sera notamment de corriger les problèmes liés aux entrées d'eaux claires parasites sur le réseau, il y aura donc peut-être une décision modificative en cours d'année.

Par ailleurs nous sommes en attente du décret d'application mais le transfert de la compétence eau et assainissement ne sera plus obligatoire. Les communes qui ont déjà fait le choix ne peuvent pas faire marche arrière. La commune ne transférera pas la compétence à la communauté de communes car nous avons un réseau en bon état et qui fonctionne bien. Le schéma directeur d'assainissement (SDA) va nous donner les quelques pistes à creuser pour réparer les petits défauts qui peuvent exister. M. le Maire rappelle que le transfert de la compétence c'est perdre la maîtrise de son réseau mais aussi la maîtrise de l'urbanisme car aujourd'hui la quasi-totalité des communes sont contraintes à un développement urbanistique par lotissement ce qui veut dire que si demain l'intercommunalité veut bloquer le développement d'un lotissement, elle peut le faire en s'opposant à amener l'assainissement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'affectation du résultat du budget assainissement présentée ci-dessus

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

6) Vote du budget principal

Mme Elodie GROUILLER, 4^{ème} adjointe, présente le projet de budget principal pour l'année 2025.

M. le Maire fait notamment présente notamment la liste des investissements prévus à la suite des différents échanges en commission.

M. BOYER Marc, conseiller municipal, demande si concernant le projet de tranche 2 de restauration de l'Eglise Sainte Anne il est possible d'en prévoir une petite partie pour restaurer la porte de l'Eglise. M. le Maire répond que la restauration de la porte est prévue dans la tranche 3.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter le budget primitif pour l'exercice 2025 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

<u>Fonctionnement :</u>			
Dépenses :	2 359 648.55 €	Recettes :	2 359 648.55 €
<u>Investissement :</u>			
Dépenses :	1 688 086.00 €	Recettes :	1 688 086.00 €

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

7) Vote du budget assainissement

Mme Elodie GROUILLER, 4^{ème} adjointe, présente le projet de budget principal pour l'année 2025

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter le budget assainissement pour l'exercice 2025 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

<u>Exploitation :</u>			
Dépenses :	257 927.26 €	Recettes :	257 927.26 €
<u>Investissement :</u>			
Dépenses :	226 678.03 €	Recettes :	226 678.03 €

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

8) Taux des taxes locales

M. le Maire propose pour la 23^{ème} année consécutive de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales et donc de maintenir les taux suivants :

TAXES	TAUX 2024
TFPB	34,11 %
TFPNB	73,79 %
Taxe Habitation	18.12 %
CFE	31,55 %

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les taux des taxes directes locales ci-dessus présentés

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

9) Subvention au CCAS pour l'exercice 2025

M. le Maire propose de verser une subvention de 5000€ au CCAS pour que celui-ci puisse réaliser ses actions habituelles, notamment l'achat des colis pour les aînés et les aides aux particuliers.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

10) Subvention aux associations

a. Subventions aux associations

M. le Maire propose au Conseil Municipal de verser les subventions suivantes aux associations :

<i>Organismes</i>	<i>Proposition de la commission</i>	<i>Organismes</i>	<i>Proposition de la commission</i>
Prévention Routière	100 €	Mémoire de la Drôme	50 €
Ecole Publique	2 440 €	ANEV	160 €
USEP	400 €	Don du sang	150 €
Si ça vous chante	340 €	ADAPEI Pierrelatte	100 €
Maison familiale rurale MFR	200 €	Foulée Rochegudienne	600 €
FCR	1000€		

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

b. Subvention à l'atelier des pitchounes

M. le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention à l'atelier des Pitchounes de 350€

Mmes CANESTRARI Véronique, 1^{ère} adjointe, et PONÇON Lydie, conseillère municipale, ne prennent pas part au vote en raison de leur fonctions au sein de l'association.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

c. Subvention HARPE

M. le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention à l'association HARPE d'un montant de 7082 €

M. le Maire, M. BOYER Marc, conseiller municipal et Mme BLANGERO Nathalie, conseillère municipale ne prennent pas part au vote au vu de leurs fonctions au sein de l'association.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

d. Subvention ACVG

M. le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention à l'association ACVG d'un montant de 500€.

M. le Maire ne prend pas part au vote en raison de son adhésion à l'association des Anciens Combattants.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

e. Subvention CFAR

M. le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention à l'association CFAR d'un montant de 9600€.

M. COULLOMB Fabien, conseiller délégué, ne prend pas part au vote au regard de ses fonctions au sein de l'association.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

f. Subvention Les Petites Canailles

M. le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention à l'association les Petites Canailles d'un montant de 1240€.

Mme LABELLE Séverine, conseillère municipale, ne prend pas part au vote au vu de ses fonctions au sein de l'association.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

g. Subvention BJR

M. le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention à l'association BJR d'un montant de 750€.

M. AYMARD Jean-Pierre, conseiller municipal, ne prend pas part au vote au vu de ses fonctions au sein de l'association.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

h. Subvention Canal du Comte

M. le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention à l'association Canal du Comte d'un montant de 4000€.

M. Laurent MEYNIER, conseiller municipal, ne prend pas part au vote au vu de ses fonctions au sein de l'association.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

11) Enfouissement réseau chemin du Valadas Tranche 2

a. Enfouissement télécom

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que la tranche 2 de l'enfouissement des réseaux téléphoniques du Valadas va pouvoir être lancée. Le reste à charge pour la commune est de 22 097.96€

Opération : Electrification - Effacement et fiabilisation des réseaux électriques chemin du Valadas, Tranche II, à partir du poste CORDOLEN Dissimulation des réseaux téléphoniques	
Dépense prévisionnelle HT de Génie Civil	28 628.52 €
<i>dont frais de gestion : 1 363.26 € HT</i>	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme	8 588.56 €
Participation communale basée sur le HT	20 039.96 €
Total hors taxe des travaux de câblage : 6 000.00 €	
Plan de financement prévisionnel :	
<i>Montant non soumis à la TVA à la charge des collectivités locales</i>	
<i>(49% x 6 000.00 = 2 940.00 €)</i>	
Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme	882.00 €
Participation communale	2 058.00 €
Montant total de la participation communale :	22 097.96 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'enfouissement des réseaux téléphoniques de la tranche 2 du Valadas
- D'approuver le plan de financement exposé ci-dessus.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

b. Enfouissement réseaux électriques

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que la tranche 2 de l'enfouissement des réseaux téléphoniques du Valadas va pouvoir être lancée. Le reste à charge pour la commune est de 23 982.56€.

Opération : Electrification	
Effacement et fiabilisation des réseaux électriques chemin du Valadas, Tranche II, à partir du poste CORDOLEN	
Dépense prévisionnelle HT	119 462.78 €
dont frais de gestion : 5 688.70 €	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme	95 570.22 €
Participation communale	23 892.56 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'enfouissement des réseaux téléphoniques de la tranche 2 du Valadas
- D'approuver le plan de financement exposé ci-dessus.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

12) Fonds de concours tourisme

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que, comme il a été évoqué en commission, le projet d'aménagement de l'aire de camping-car et de la randonnée de la silhouette peut faire l'objet d'une aide du fonds de concours mis en place par la CCDSP en matière de tourisme

M. AYMARD Jean-Pierre, conseiller municipal demande si l'aire de camping-car est gratuite. M. le Maire répond qu'elle est gratuite car les occupants fréquentent les commerces locaux. En revanche, une réflexion est en cours sur l'idée d'y mettre à disposition l'électricité qui elle serait payante.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de d'aménagement de l'aire de camping-car et de la randonnée de la « silhouette » pour un montant de 41 011€ HT
- D'approuver la candidature de ce projet au fonds de concours tourisme de la CCDSP,
- D'approuver le principe de dépôt d'une demande de subvention auprès du Département et d'autres partenaires

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.



13) Renouvellement convention entente ALSH

M. le Maire propose de renouveler la convention de l'entente intercommunale pour les centres de loisirs pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 1^{er} juillet 2028.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

14) Acquisition terrain quartier du Puy

M. le Maire indique que ce point à l'ordre du jour fait suite à la délibération du 5 mars pris pour l'acquisition des terrains du Puy et qui contient une erreur sur les montants qui n'étaient pas différenciés en fonction du type de parcelle. Il convient donc de reprendre une délibération avec les nouveaux montants ci-dessous :

Parcelles K581 et K583 (zone N)

Prix HT : 4 514,71€

TVA (20% sur prix total) : 902,95€

Prix TTC : 5 417,66€

Parcelles K305 et K306 (zone AUe)

Prix HT : 127 695,43 €

TVA (sur marge à 20%) : 285,49 €

Prix TTC : 127 980,92€

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'acquisition des terrains quartier du Puy pour les montants ci-dessus exposés.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

15) Autorisation publication archives communales

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la rédaction de son livre d'histoire sur Rochegude l'association HARPE sollicite l'autorisation de publier des archives communales.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser l'association HARPE à utiliser librement et gratuitement des archives et œuvres de propriété communale dans le livre d'histoire qu'elle souhaite publier.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

16) Questions diverses

- M. le Maire indique avoir reçu les DIA 2025-1 et 2025-2 pour lesquelles la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption.
- M. le Maire informe le conseil Municipal du nouveau taux de PVR qui est à 9.87
- M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'il a été contacté par Don Claude Noël DESJOYAUX concernant le local FoCes qui se trouve derrière l'Eglise et qui va être mis à la vente. Il demande si la commune est intéressée par son acquisition. M. le Maire demande aux élus de réfléchir s'il y a un intérêt à cette acquisition. Il y a un niveau et une cave au-dessous. C'est une petite surface à peu près 50m2.
- M. le Maire rappelle que le 23 juillet le tour de France passera à Rochegude. Dans ce cadre la commune a reçu un courrier qui propose d'installer gratuitement un locker Mondial Relay sur le village (100 lockers gratuits sur le principe du premier arrivé, premier servi). Il n'y pas d'objection à la candidature.
- Mme LABELLE Séverine, conseillère municipale rappelle que le carnaval a lieu le 5 avril avec les chars fait par les associations. Le rendez-vous est à 15h au boulodrome.
- M. le Maire indique que le dimanche 6 avril il ya aura le match de football entre le FCR et Pierrelatte, les deux premiers de leur poule.

Séance levée à 20h33.

Le Maire, Président de séance,

Didier BESNIER



Le Secrétaire de séance,

Antony SOUCHE